



**GROUPEMENT D'ETUDES ET DE RECHERCHES
NOTRE EUROPE**

Président : Jacques Delors

Rédigé par Marjorie Jouen

© Marjorie Jouen, *Notre Europe*, octobre 2000.

QUEL MODELE SOCIO-ECONOMIQUE POUR UNE UNION ELARGIE ?

L'élargissement de l'Union européenne (UE) vers l'est constitue probablement le plus grand défi que la construction européenne devra relever dans les 10 années à venir. S'il s'agit assurément d'une profonde mutation géo-politique, l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) promet aussi de bouleverser l'équilibre entre compétitivité et solidarité sur lequel s'est bâtie et perfectionnée l'UE.

De ce point de vue, ce sont moins les données quantitatives – les 12 pays actuellement en négociation augmenteront la population de l'UE de plus d'un quart (105 millions d'habitants), la superficie d'un tiers (1 million de Km²) et le PIB de 10% - que le changement qualitatif lié à leur organisation économique et sociale qui importent. En effet, les structures socio-économiques des PECO, marquées à la fois par l'héritage du communisme et les réformes des 10 années de transition, diffèrent fortement de celles des actuels Etats membres.

L'exigence de la reprise de l'acquis communautaire, parmi les critères dits de Copenhague, pour les négociations d'adhésion renvoie implicitement à l'existence d'un modèle auquel les pays candidats devraient se conformer. En fait, les nombreuses controverses politiques et scientifiques sur le contenu du modèle social européen font clairement douter qu'il existe un modèle unique. Si l'on peut tout de même s'accorder sur quelques traits structurels communs aux Quinze, la décennie 90 a été suffisamment riche en remises en cause sur le plan social et politique pour ne pas les considérer comme des données immuables.

Dès lors, il paraît plus judicieux de se projeter dans le proche avenir en étudiant la « feuille de route » composite dont s'est dotée l'UE au terme des plus récents Conseils. En essayant d'identifier les éléments déterminants inscrits dans les Agendas, tant pour la politique sociale que pour la politique structurelle, on se rapprochera davantage du modèle qui pourrait servir de guide à une Union élargie et évaluer les problèmes qui se poseront alors aux pays candidats pour s'y adapter.

1 -Quel modèle socio-économique pour l'Union aujourd'hui ?

Un ou plusieurs modèles ?

Pour s'opposer aux sirènes du néo-libéralisme et à la tentation d'une simple imitation des Etats-Unis, les chercheurs et les responsables politiques européens se sont souvent référés au modèle social européen. Pourtant chaque fois que l'on a essayé de définir ce concept et d'identifier précisément son contenu, les polémiques ont surgi. Devant les nombreuses particularités et exceptions qui ne manquent

pas d'être invoquées pour atténuer le caractère réducteur de tout modèle unique proposé, il faut bien admettre les limites de cette formule rhétorique. Cette situation n'est pas nouvelle et l'on connaît les oppositions historiques, dans le cas de la protection sociale, entre le modèle de Bismarck et celui de Beveridge. De même, le rôle des syndicats et les modes d'expression de la société civile restent marqués dans chacun des pays de l'UE par une tradition tantôt réformatrice, tantôt révolutionnaire (anarcho-syndicalisme).

Si les progrès de l'intégration européenne ont pu faire croire que l'on tendait vers un modèle commun, le spectre du « nivellement par le bas » et du « plus petit commun dénominateur » a servi de repoussoir au début des années 90. A cette même époque, l'étude des effets de la globalisation sur les économies régionales a montré que celle-ci pouvait redonner leur chance aux territoires atypiques et à la variété des parcours de développement. Au point de considérer aujourd'hui, la diversité européenne comme une richesse à valoriser et pas seulement une contrainte avec laquelle il faut composer¹.

Cette conviction s'est aussi construite lorsque les économistes ont essayé de percer le secret de la persistante bonne santé du modèle allemand. Par des comparaisons entre capitalismes rhénan et anglo-saxon², ils ont montré les mérites de chacun et leur capacité à se réformer selon leur propre voie.

Par la suite, la typologie d'Esping-Andersen³ définissant trois modèles européens d'Etats providence – nordique, méditerranéen et anglo-saxon - a couramment été utilisée et déclinée, notamment pour comprendre les progrès ou les blocages du dialogue social et les traditions des négociations collectives⁴. On distingue ainsi communément :

- Les pays, dits de flexibilité étatique, fortement réglementés où la négociation collective a peu de poids, comme la France et dans une certaine mesure les autres pays méditerranéens. Le statut régit les conditions d'emploi et les syndicats y jouent un rôle relativement faible ;
- Les pays, dits de flexibilité négociée, où la négociation occupe une place importante et peut se doubler d'un appel au principe de subsidiarité, comme la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas et plus récemment l'Irlande ;
- Le seul Etat membre, caractérisé par la flexibilité individualisée, est le Royaume-Uni. Il se singularise par un système de négociations collectives peu réglementées et faibles.

Essayant lui aussi de cerner la consistance du modèle social européen, Fritz Scharpf⁵ constate que le niveau élevé des dépenses publiques (25-30% du PIB) est un trait commun qui distingue l'UE des Etats-Unis (15%). Cependant, leur efficacité dans la lutte contre le chômage paraît très variable. Le taux d'emploi moyen en Europe était de 61% en 1998 contre 75% outre-Atlantique, mais cet écart de près de 14% cache des disparités importantes entre les pays d'Europe du nord, qui présentent une moyenne de plus de 70%, et ceux du sud dont les scores oscillent autour de 55%. Ceci le conduit à définir deux groupes très différents : le bloc nordique où les dépenses publiques élevées sont couplées à un fort taux d'emploi et les pays méditerranéens où le taux d'emploi reste faible malgré un niveau élevé de ces dépenses.

D'exception en exception, on ne peut guère qu'identifier des « modèles nationaux », référence à laquelle s'est résolue la Commission européenne dans le Livre blanc « Croissance, compétitivité, emploi » en 1993. Elle y expliquait que les situations nationales correspondaient à une conjonction de données structurelles, se combinant différemment dans les pays en fonction de leur histoire, de leur économie et de leur culture (protection sociale, relations industrielles, négociations salariales, degré d'intervention de la puissance publique, niveau d'éducation). Dès lors, la voie de progrès consiste, non pas à prendre le meilleur de chacun pour le dupliquer ailleurs, mais à faire progresser simultanément chacun des systèmes en préservant son équilibre. Cette notion de « systèmes d'emploi » a produit une grille d'analyse en 5 rubriques des plans nationaux pluriannuels d'emploi, conformément au processus

¹ M. Jouen, *Diversité européenne, mode d'emploi* (Paris, Descartes et Cie, 2000)

² M. Albert, *Capitalisme contre capitalisme* (Paris Seuil 1991)

³ G. Esping-Andersen, *The three world of welfare capitalism* (Cambridge Polity Press 1990)

⁴ J. O'Reilly et C. Spee, *Réglementation du travail et de la protection sociale* in *L'avenir du travail, un débat européen* (1999 Paris Apogée)

⁵ Fritz Scharpf, *Gouverner l'Europe*, (Paris Presses de Sciences Po 2000)

d'encadrement convenu au Conseil d'Essen en 1994. Elle a progressivement abouti à la Stratégie coordonnée pour l'emploi, déclinée en une vingtaine de lignes directrices.

Des caractéristiques socio-économiques et culturelles partagées

Toutefois, à condition d'accepter certaines particularités nationales ou régionales, on peut dégager un ensemble de caractéristiques socio-économiques communes à tous les pays européens, qui les différencient substantiellement des Etats-Unis.

Ainsi en-t-il du dialogue social dont l'importance a été rappelée maintes fois dans les Conseils européens et, plus généralement, des relations entre secteurs privé et public, économie et territoire.

Le poids du tiers secteur et des associations dans l'économie⁶ illustre probablement le mieux cette singularité européenne. La principale différence européenne-américaine concerne les coopératives et les mutuelles. Alors que les Américains les excluent car elles réalisent des bénéfices, les Européens les acceptent en raison des engagements pris par les actionnaires de se plier à des règles de fonctionnement démocratiques et de ne pas s'approprier les bénéfices. En Europe, la frontière ne passe pas entre organismes avec ou sans but lucratif mais entre sociétés capitalistes et organisations privilégiant la constitution d'un patrimoine collectif. D'après les experts, les écarts de chômage entre l'UE et les Etats-Unis s'expliqueraient largement par le plus grand nombre d'emplois créés dans les services aux Etats-Unis depuis 10 ans. Il n'est donc pas indifférent d'avoir conscience de l'importance de l'économie sociale en Europe dans les services personnels et relationnels et de son dynamisme en matière de création d'emplois. Elle représente 10 à 15% de l'emploi des Etats membres⁷ et a connu une très forte progression entre 1990 et 1995, de l'ordre de 20-25%.

Si l'on quitte le domaine exclusivement social et que l'on aborde la politique de cohésion économique et sociale, telle qu'elle a résulté de la réforme de 1988, d'autres spécificités européennes apparaissent. Bien que les fonds structurels ne représentent que 0,46% du PNB communautaire (mais plus de 30% du budget commun), leur importance tant pour la réduction des disparités territoriales économiques et sociales que pour les progrès de l'intégration européenne est grande.

Leur impact a été mis en évidence dans le Premier Rapport sur la Cohésion⁸ et 6^{ème} rapport périodique sur la situation et le développement économique et social des régions de l'UE⁹, notamment pour les régions en retard de développement (objectif 1) dont le PIB/habitant est passé de 64% en moyenne en 1988 à 68% en 1996 de la moyenne communautaire. Dans les 4 pays, dits de la cohésion, les résultats sont également remarquables puisque entre 1986 et 1996, le PIB/Habitant de la Grèce est passé de l'indice 59 à 67 et celui de l'Espagne de 70 à 78. Pendant la même période, le Portugal a été propulsé, si l'on peut dire, de l'indice 55 à l'indice 70 et l'Irlande de 61 à 95. Mais, les conséquences de la politique de cohésion ne se limitent pas à des données quantitatives, puisque les modalités de versement des subventions ont transformé aussi les façons de procéder en matière de développement économique des autorités nationales et locales¹⁰. Ainsi, le recours au partenariat « institutionnel » dans l'élaboration et la conduite des stratégies de développement régional et la gestion pluri-annuelle des programmes ont entraîné une participation accrue des acteurs de terrain, plus récemment des représentants de la société civile en charge de la promotion de l'égalité des chances hommes-femmes et de la protection de l'environnement. L'apprentissage de nouveaux modes de gouvernance, touchant les services publics autant que les responsables politiques, s'est effectuée également dans certains

⁶ JL Laville et R. Sainseaulieu *Sociologie de l'association* (1997 Paris Desclée de Brouwer)

A. Evers *Un commentaire sur l'étude Johns Hopkins* (sept 1998 Revue du MAUSS n°11)

LM Salomon et H. Anheier *Social origins of civil society : explaining the non-profit sector cross-nationally* (1996 The Johns Hopkins University – Institute for policy studies - Baltimore)

⁷ COM 2000/196 du 7/4/2000 *Agir au niveau local pour l'emploi – Donner une dimension locale à la stratégie européenne pour l'emploi*

⁸ *Premier rapport sur la cohésion économique et sociale 1996*, OPOCE, CM 97 96 928 FR (1996).

⁹ *6^{ème} rapport périodique sur la situation et le développement économique et social des régions de l'UE*, OPOCE CX 21 99 472 FR (1999)

¹⁰ Beate Kohler-Koch, *La renaissance de la dimension territoriale en Europe : entre illusion et réalité*, RSC-EUI Florence, working paper RSC n°98/38

pays, à l'occasion de la mise en œuvre des interventions structurelles, l'Irlande¹¹ étant l'exemple le plus connu mais pas le seul.

Les économistes s'intéressant aux effets des interventions communautaires sur l'évolution des disparités régionales et sur les structures économiques ont mis en évidence un processus de spécialisation nationale et régionale dans l'UE très différent de ce qui se passe aux Etats-Unis. Indépendamment des dynamiques de spécialisation et de concentration, la diversité régionale perdure et les échanges intra-branche, c'est-à-dire de produits similaires mais de qualité différente, l'emportent sur les échanges inter-branche. La concentration géographique des activités est moins prononcée en Europe mais l'inégalité de développement régional appréciée par le niveau de revenu par tête est plus forte¹². Historiquement, la mobilité géographique des travailleurs au sein de l'UE a été faible. Si l'on note une tendance générale à l'augmentation des échanges de population entre les Etats membres au cours des dix dernières années, les masses en cause restent très limitées. Actuellement environ 1,5% des Européens résident dans un autre Etat membre et moins de 2% des personnes en âge de travailler exercent une activité dans un autre Etat membre. La sédentarité ne résulte pas tant des obstacles liés à la diversité linguistique de l'UE, que du fort attachement culturel des Européens à leur région et leur ville. Ainsi, les déplacements des populations en âge de travailler d'une région à l'autre (NUTS II) en Europe dépassaient à peine 1,5% en 1995 alors que les migrations entre Etats au sein des Etats-Unis atteignaient un peu moins de 3% en 1995. Ces chiffres étaient nettement plus élevés dans les pays du nord (autour de 2%) que dans ceux du sud (moins de 1% en Espagne et en Italie). Dans certains cas, la baisse conjoncturelle de la population active régionale s'explique par l'attitude des habitants qui, face à une augmentation du chômage, préfèrent se retirer du marché du travail et ne plus être enregistrés comme demandeurs d'emploi pour ne pas devoir quitter leur région.

La politique de cohésion a pris implicitement l'option de renforcer ce penchant européen à l'immobilité ou au moins n'a pas cherché à le contrecarrer. En encourageant la diversification des activités et la restructuration industrielle des régions, en accompagnant leurs efforts pour le développement économique, les fonds structurels entendent redonner davantage d'opportunités d'emploi et améliorer les conditions de vie des habitants sans les contraindre à se déplacer. Il est frappant de constater ainsi que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne a coïncidé avec un arrêt total de l'émigration, qui s'était d'ailleurs considérablement affaiblie dans les années précédentes. De même, l'importante émigration subie par les nouveaux Länder en 1990-1991 s'était presque tarie dès 1993-94. De même, les aides du FSE pour la formation et la reconversion des travailleurs participent du même objectif. L'amélioration constante du niveau d'éducation et la forte aspiration à une meilleure formation distinguent aussi l'UE des Etats-Unis où l'abandon prématûr des études par les jeunes Américains progresse de manière inquiétante.

2 – Les agendas du futur

Cette ébauche de modèle servira-t-elle de référence dans une Europe élargie ? Pour le savoir, il convient d'examiner le contenu des deux « agendas » que se sont fixé les Quinze pour les 5-10 années à venir.

Les évolutions pour les Quinze

Le premier agenda résulte du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 qui entend que l'Union devienne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus large cohésion sociale* ». L'un des engagements phares en matière d'emploi

¹¹ Ch. Sabel, *Irlande - Partenariats locaux et innovation sociale*, Publications OCDE Développement territorial (1996).

¹² D. Puga, *The rise and fall of regional inequalities* in European Economic Review vol.49, n°2 (1999)
Jacky Fayolle et Anne Lecuyer, *Croissance régionale, appartenance nationale et fonds structurels européens : un bilan d'étape*, Revue de l'OFCE (avril 2000)

F. Maurel, L. Fontagné, E-M. Mouhoud, P. Petit, *Scénario pour une nouvelle géographie économique*, Rapport du Plan, Economica (1999)

concerne le rapprochement du taux d'emploi de celui des Etats-Unis. Il s'agit de porter d'ici 2010 le taux moyen de 61% à 70%, et simultanément d'augmenter le niveau des femmes actives jusqu'à 60% (au lieu de 51% actuellement). On retiendra des grandes options prises à Lisbonne le maintien d'un cadre macro-économique favorable à la croissance, notamment par la maîtrise des dépenses publiques, un effort plus grand dans le domaine de la formation et de l'éducation, la démocratisation de la société de l'information, des marchés financiers efficaces et intégrés ainsi qu'un recours accru au capital-risque pour les entreprises, une politique active de l'emploi considéré comme le meilleur garant contre l'exclusion sociale. Il est difficile de repérer l'originalité et le caractère proprement européen des engagements pris à Lisbonne, dans la mesure où la plupart d'entre eux trouvent leur source dans une analyse comparative avec les Etats-Unis ; ils visent pour l'essentiel à combler un prétendu retard de l'UE, sans mettre en cause la validité du modèle américain. Les seules nuances viennent peut-être de l'attention portée à la lutte contre l'exclusion sociale et aux méthodes de travail. Les conclusions du Sommet rappellent en effet que la coordination intergouvernementale renforcée s'effectuera dans le respect du principe de subsidiarité et fera une place croissante aux collectivités régionales et locales ainsi qu'aux partenaires sociaux et à la société civile. En matière de lutte contre l'exclusion sociale, les récentes discussions au Conseil des Ministres montrent la persistance des malentendus et les frictions qui trouvent largement leur origine dans des différences culturelles, malgré une évidence bienveillante des gouvernements nationaux sur ce thème, bienveillance qui n'était pas toujours de mise dans les années 1990-95.

Dans la récente communication de la Commission relative à l'Agenda pour la politique sociale¹³, l'accent est mis sur la qualité, qualité du travail, de la politique sociale et des relations industrielles. La majeure partie des mesures proposées visant à poursuivre les actions en cours, on peut interpréter cette notion de « qualité » comme une façon de se démarquer ainsi légèrement des Etats-Unis. Le message d'ensemble apparaît toutefois confus.

L'Agenda 2000, qui a fait l'objet d'un accord au Conseil européen de Berlin de mars 1999, fixe le cadre d'utilisation des fonds structurels (Feder, FEOGA-orientation et FSE) et d'autres instruments financiers (FEOGA-Garantie, IFOP, ISPA, PHARE, SAPARD, Fonds de cohésion) à destination des 15 et des pays candidats pour la période 2000-2006. Pour les Quinze, les enveloppes budgétaires sont de 297 milliards d'euros au titre de la Politique agricole commune et de 213 milliards d'euros de Fonds structurels pour 7 ans.

Les nouveaux principes d'intervention sont dictés par une concentration renforcée, une plus grande efficacité et une simplification des mesures. Sur le contenu, les modalités d'intervention dans les zones d'objectif 1, c'est-à-dire les régions en retard de développement, restent stables et privilégient les investissements productifs et les infrastructures lourdes. Par contre, on peut noter des changements importants pour les zones d'objectif 2 – en reconversion – et les interventions au titre de l'objectif 3 qui ont trait aux ressources humaines.

Ces inflexions sont liées à un changement de diagnostic sur les inégalités à corriger et touchent principalement les thèmes d'intervention. Elles entendent ainsi répondre à certains problèmes identifiés par le Premier rapport sur la cohésion de 1996, tels que l'aggravation ou la persistance des disparités entre des catégories de populations (femmes et hommes, groupes défavorisés) et des territoires de taille de plus en plus réduite.

L'emploi devient le but principal, partagé par tous les Fonds structurels, et les Plans nationaux d'action pour l'emploi constituent une sorte de charpente à partir desquels seront définies toutes les interventions du FSE dans le cadre de l'objectif 3 (autour des 4 piliers relatifs à l'employabilité, l'esprit d'entreprise, l'adaptabilité et l'égalité des chances pour tous).

Le développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes font une entrée marquante parmi les objectifs principaux de la politique de cohésion¹⁴. La promotion de l'égalité et la protection de l'environnement bénéficient d'un traitement privilégié aux différentes étapes de la programmation :

¹³ *Agenda pour la politique sociale*, Communication de la Commission du 28/6/2000 (COM 2000/379)

¹⁴ Considérant 5 et article 2 du règlement général 1260/1999

partenariat, sélection des mesures, modulation des taux de participation des Fonds, critères d'évaluation et information ciblée.

Pour ce qui regarde le FEDER, le soutien aux PME créatrices d'emploi, la valorisation du potentiel endogène local et les infrastructures « soft » deviennent les pierres angulaires des interventions communautaires. Un accent particulier est mis sur le tourisme, la culture et la protection du patrimoine culturel et naturel lorsqu'ils créent des emplois durables. Le recours à des cofinancements privés est plus fortement encouragé que par le passé.

La place réservée à l'élargissement dans ces agendas

Depuis le Conseil d'Amsterdam, tous les textes communautaires ne manquent pas d'évoquer la préparation de l'élargissement et les deux Agendas ne font pas exception à la règle.

En principe, les perspectives budgétaires de l'UE pour 2000-2006 ont été prévues pour permettre l'adhésion des nouveaux candidats avec la création de 2 rubriques nouvelles, l'une pour la pré-adhésion, l'autre pour l'élargissement. Toutefois, la majeure partie des dépenses ira aux Quinze puisque seulement 18% de la dotation septennale est destinée aux pays candidats.

Les aides de préadhésion totalisent 22 milliards d'euros, au travers de deux nouveaux instruments, ISPA et SAPARD, et de PHARE réformé ; elles concernent l'ensemble des candidats à partir de 2000 :

- ISPA (instrument structurel de préadhésion) doté de 1040 M euros chaque année (pendant 7 ans) est destiné à cofinancer des grands projets d'infrastructures et d'amélioration de l'environnement ;
- SAPARD (instrument de préadhésion pour l'agriculture et le développement rural) doté de 520 M euros chaque année (pendant 7 ans) vise à aider la diversification agricole et le développement rural ;
- PHARE doté de 1560 M euros par an soutient des programmes d'investissement, mais aussi des jumelages inter-étatiques pour la modernisation des institutions et des programmes pour le développement des ressources humaines.

Pour accueillir les nouveaux membres, une dotation de 58 Mds euros a été prévue pour la période 2002-2006. Ce budget a été profilé avec une montée en charge progressive, sachant que le maximum de dotation par nouvel Etat membre sera de 4% du PNB par an, pourcentage considéré comme le seuil maximal d'absorption des crédits communautaires au-delà duquel des finances publiques seraient trop déséquilibrées.

Lors de leur adhésion, les pays auront accès aux mêmes fonds structurels (FSE, FEDER, FEOGA) que les Etats membres actuels et au Fonds de cohésion, libérant ainsi des crédits de préadhésion pour ceux qui sont encore en négociation. Cependant, ce traitement égal semble déjà compromis car l'Union n'a pas l'intention de faire bénéficier les agriculteurs des aides directes.

Dans l'Agenda social, la référence à l'élargissement ne se traduit pas explicitement par des mesures particulières. L'objectif énoncé par la Commission, pour elle-même comme pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux européens, est de faciliter l'adoption par les pays candidats de l'acquis communautaire. Cet engagement passe donc par un soutien à la structuration de la société civile, au renforcement du dialogue social, à l'adaptation du cadre juridique et des comportements collectifs pour garantir la cohésion sociale et respecter certains principes tels que l'égalité entre hommes et femmes. La difficulté de l'exercice consistant à ne pas s'ingérer directement dans les affaires intérieures des pays candidats, les recommandations restent floues et assez théoriques.

En guise de conclusion

Le modèle, qui se dessine, suggère trois séries d'interrogations. Mais, pour le moment, il paraît difficile d'y apporter des réponses claires :

- Les premières questions ont trait à la capacité d'adaptation des pays candidats face à ce modèle. Est-il réaliste d'imaginer dans un futur proche que les PEKO puissent « prendre un train en marche », dont l'accès est soumis à des exigences accrues ? Les moyens proposés pour faciliter cet accès sont-ils en rapport avec les besoins ? Les récents rapports de la Commission européenne sur

l'avancement des pays candidats dans l'adoption de l'acquis communautaire et dans les réformes structurelles fournissent une liste bien longue des défis auxquels seront confrontés des PECCO. Sur le plan budgétaire, les besoins réels sont probablement supérieurs à la limite fixée par l'Agenda 2000. Sur le plan structurel, le 6^{ème} rapport périodique sur la situation et le développement économique et social des régions de l'UE a mis en exergue certains retards majeurs des pays candidats, en matière de niveau de vie (le PNB/habitant atteint en moyenne 40% de la moyenne communautaire), d'emploi, d'infrastructures matérielles, d'environnement et de structures administratives. D'autres organisations internationales se sont alarmées de la détérioration des conditions de vie dans l'Europe centrale et orientale, consécutives à des opérations brutales de privatisation et au démantèlement de l'Etat. Ainsi, l'économie souterraine estimée entre 10 et 15% dans les Etats membres de l'UE atteint probablement 20 à 25% dans les PECCO¹⁵.

- Les secondes interrogations portent sur l'influence que les pays candidats pourraient avoir sur l'évolution du modèle socio-économique européen lorsqu'ils auront rejoint l'UE. Les expériences passées - les effets de l'entrée du Portugal et celle de l'Espagne sur la politique de cohésion économique et sociale, et surtout ceux de l'adhésion de la Suède, de la Finlande et l'Autriche sur certains standards sociaux et modalités d'intervention publique (transparence, évaluation) - montrent que des changements ne manqueront pas de se produire. Ce phénomène n'aura probablement lieu qu'à moyen terme, au-delà du calendrier fixé par les deux agendas européens. Néanmoins, son contenu reste largement inconnu.
- Les troisièmes doutes tiennent à la substance du modèle en formation. Faute de proposer un nouvel horizon ambitieux, il semble accréder la vision d'une Europe routinière, frileuse, en proie aux doutes et mesquine. Dès lors on peut se demander si la perspective ouverte à plusieurs reprises par le Président Vaclav Havel¹⁶ dans ses écrits, et notamment dans son discours du 16 février 2000 devant le Parlement européen, n'est pas plus attirante. A cette occasion, il a fait l'esquisse d'un chantier qui pourrait être celui d'une Europe élargie, s'interrogeant sur son modèle de développement et le réorientant profondément dans le sens du développement durable. « *Il me semble qu'à la charnière des âges, il revient à l'Europe de mener une réflexion courageuse sur l'ambiguité de sa contribution au monde, de comprendre que nous n'avons pas seulement appris au monde les droits de l'homme, mais nous lui avons aussi montré l holocauste, que nous ne l'avons pas seulement amené spirituellement à réaliser la révolution industrielle et ensuite celle de l'information, mais aussi à défigurer la nature au nom de la multiplication des richesses matérielles, à piller ses ressources et à polluer son atmosphère. L'humilité, l'affabilité, la gentillesse, le respect de ce que nous ne comprenons pas, le sentiment profond de solidarité avec les autres, le respect de toute altérité, la volonté de faire des sacrifices ou de bonnes actions que seule l'éternité saura récompenser, cette éternité qui nous observe, silencieuse, à travers notre conscience : autant de valeurs qui pourraient et devraient être le programme de la construction européenne. »* »

¹⁵ Wolf Scott, *Recent changes in social conditions of countries in transition*, Discussion paper UNRISD, 04/2000

¹⁶ V. Havel, *Pour une politique post-moderne* (1999, Paris, Editions de l'Aube)